

## **DELIBERATION N° 2000/06-03 - COMPTE DE GESTION 1999**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion présente se présente en tous points conforme au compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal pour son compte de gestion 1999.